

*Impôt sur les non-résidents*

Dans la plupart des cas, un impôt est exigible lorsque des intérêts, des dividendes, des honoraires de gestion, des revenus de fiducie ou de succession, des loyers, des redevances, des pensions alimentaires, des pensions, des rentes ou des paiements semblables sont versés à des non-résidents. Le taux d'impôt établi par la loi est de 25 pour cent sauf lorsqu'il en est disposé autrement dans la Loi de l'impôt sur le revenu ou dans les conventions fiscales. Par exemple, un taux de 20 pour cent est appliqué aux dividendes versés aux non-résidents par les corporations ayant une participation canadienne donnée. Dans la plupart des conventions fiscales, le taux réel de l'impôt sur les non-résidents varie entre 10 et 25 pour cent.

*Autres taxes provinciales*

D'une manière générale, la vente du whisky, du gin, du rhum et des spiritueux semblables dans toutes les provinces s'effectue par l'intermédiaire d'organismes provinciaux constitués en régies ou en commissions, lesquelles contrôlent la vente des boissons alcooliques. Le moyen effectif d'imposition consiste en une majoration par le gouvernement provincial des prix des fabricants. Selon la province, la bière et le vin sont vendus soit par des détaillants, soit par des magasins relevant des autorités provinciales, mais dans tous les cas, ces ventes contribuent à accroître les recettes provinciales. Certaines provin-

ces imposent également une taxe de vente spéciale sur les boissons alcooliques.

En outre, toutes les provinces imposent des taxes spéciales sur la vente des produits du tabac.

*Taxe de vente au détail*

Toutes les provinces sauf l'Alberta imposent des taxes de vente sur les biens vendus au dernier acheteur ou usager. Certaines de ces taxes provinciales s'appliquent aussi à certains services, notamment les chambres d'hôtel et de motel, les services téléphoniques, les télécommunications et le nettoyage à sec. Elles sont perçues par les vendeurs détaillants qui agissent à titre de mandataires des provinces. Les taux d'imposition sont les suivants:

Province	Taux d'imposition %
Terre-Neuve .....	11
Île-du-Prince-Édouard .....	8
Nouvelle-Écosse .....	8
Nouveau-Brunswick .....	8
Québec .....	8
Ontario .....	7
Manitoba .....	5
Saskatchewan .....	5
Colombie-Britannique .....	4